



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Anney, le 3 Juillet 2017

Direction de la cohésion sociale
Service réglementation des pratiques sportives
Références : SPF-REG / JPW/ N° 314

Affaire suivie par : Jean-Philippe WINIARSKI
04 50 88 43 07
jean-philippe.winiarski@haute-savoie.gouv.fr

Le préfet de la Haute-Savoie
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre Nationale du Mérite

ARRETE n° DDCS/REGLEMENTATION/2017-0107

portant interdiction temporaire de la pratique des activités nautiques sur l'Arve sur le secteur du pont rail d'Oex sur les communes de Sallanches et Magland

VU le code général des collectivités territoriales articles L 2212-2(50) et L 2215-1

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. LAMBERT Pierre, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

Considérant l'opération de ripage du pont rail d'Oex se déroulant du lundi 17 juillet au vendredi 21 juillet 2017

Sur proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie

ARRETE

Article 1^{er} : pour des raisons de sécurité, du **lundi 17 juillet 2017 à 8h00 au vendredi 21 juillet 2017 à 12h00**, la pratique de toutes les activités nautiques sur la rivière Arve est interdite au niveau du pont rail d'Oex situé sur les communes de Sallanches et de Magland.

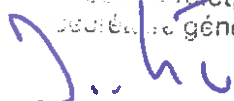
La zone d'interdiction de la navigation débute 100 mètres en amont du pont SNCF et se termine au niveau du pont de l'autoroute conformément au plan annexé.

Article 2 :

Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

- Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie
- La directrice de cabinet de la préfecture de la Haute-Savoie
- Le directeur de la sécurité intérieure de la Haute-Savoie
- Le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Savoie
- Le directeur de la DDCS de la Haute-Savoie.
- Les maires des communes de Magland et de Sallanches.

Le Préfet,

Pour le préfet,
secrétaire général

Guillaume DOUNÉRET

Plan de situation du chantier du Pont Rail d'Oex

Interdiction des activités nautiques sur l'Arve du lundi 17 juillet à 8h00 au vendredi 21 juillet à 12h00

